



## **Fautes et Sanctions**

### **Il y a deux sortes de fautes :**

#### 1) LES FAUTES DE JEU

Qui devront être sanctionnées par la présentation d'un carton au joueur ou à l'équipe fautive en fonction de la faute commise (jaune, orange, ou rouge) et pour la partie.

#### 2) LES FAUTES DE COMPORTEMENT

Qui sont sanctionnées par la présentation du carton rouge au joueur à l'équipe fautive ou aux deux équipes en cas de connivence s'ils continuent après avertissements.

Dans ce cas il n'y a pas de carton orange, mais la sortie immédiate du carton rouge. Un rapport d'incident devra être rédigé, et les joueurs fautifs seront convoqués en commission de discipline.

### **Les fautes de jeu (art 35)**

L'article 35 du règlement officiel stipule:

Pour non observation des règles de jeu, les joueurs encourent les sanctions suivantes :

- 1- Avertissement
- 2- Annulation de la boule jouée ou à jouer
- 3- Exclusion du joueur fautif pour la partie
- 4- Exclusion de l'équipe fautive
- 5- Exclusion des deux en cas de connivence

Pour rappel, toutes les sanctions concernant les fautes de jeu, ne sont valables que pour la partie.

Si un joueur reçoit un rouge parce qu'il a déjà eu un orange il sera exclu de la partie.

S'il reçoit un rouge pour faute de comportement il sera exclu de la compétition.

## Le carton jaune (avertissement)

### Doit être présenté

- 1 – Au joueur qui mord le cercle (art 6)
- 2 – Au joueur qui balaie, devant la boule qu'il va tirer ou devant le but (art10)
- 3 – Au joueur qui trace sa donnée, joue une boule avec de la boue ou dépôt (art 16)
- 4 – Au joueur qui ennui son adversaire ou a un comportement qui dérange( art 16)
- 5 – Au joueur qui s'entraîne et lance des boules pendant la partie (art 18)
- 6 – Au joueur qui met trop de temps pour lancer le but (art21)
- 7 – Au joueur qui met trop de temps pour jouer sa boule (art 21)
- 8 – Au joueur qui se trompe de boule (art 23)
- 9 – Au joueur qui mesure avec les pieds (art 26)
- 10 – Au joueur qui s'absente d'une partie sans autorisation de l'arbitre (art 32)
- 11 – Au joueur qui joue avec une tenue incorrecte (art 38)
- 13 – Au joueur qui conteste une décision de l'arbitre (art 40)
- 14 – Pour dépassement de temps c'est une sanction collective et toute l'équipe sera sanctionnée par la présentation d'un carton jaune.

En cas de récidive seul le fautif sera sanctionné par un carton orange, il n'y a pas de carton orange collectif.

## Le carton orange

### (annulation de la boule jouée ou a jouer)

### **Doit être présenté**

- 1- Au joueur qui a déjà reçu un carton jaune
- 2- Au joueur qui récidive en jouant une autre boule que la sienne. (art 23)
- 3- Au joueur qui se trompe de cercle
- 4- Au joueur qui sort du cercle en tirant
- 5- Au joueur qui sort volontairement du cercle

(même si l'adversaire accepte la règle de l'avantage)

L'annulation d'une boule ne peut se faire qu'après présentation d'un carton jaune.

Lorsque le joueur à déjà eu un avertissement (un jaune) **le carton orange doit être présenté directement.**

Toutefois l'adversaire peut appliquer la règle de l'avantage . Déclarer que la boule jouée est bonne, et tout ce qu'elle a déplacé demeure en place (art 24)

## **Le carton rouge ( exclusion du joueur ou de l'équipe)**

### **Les fautes qui ne rentrent pas dans le cadre « fautes de jeu »**

Toute faute qui ne rentre pas dans le cadre « fautes de jeu » ce sont des fautes de comportement, entraînant la présentation du carton rouge et l'exclusion de la compétition du joueur ou des équipes fautives.

#### **Le carton rouge doit être présenté directement pour :**

- 1- L'exclusion d'un joueur fautif de la compétition (art 39)
- 2- La disqualification d'une équipe fautive (art 35)
- 3- La disqualification des deux équipes en cas de connivence (art 35)

#### **Peuvent être exclus de la compétition les joueurs:**

- 1- Qui fument sur les aires de jeux .
- 2- Qui téléphonent dans les aires de jeux.
- 3- Les joueurs qui feraient preuve de manque de respect ou de sportivité envers le public, dirigeants ou arbitres. (avertissement verbal, présentation du jaune et finalement du rouge s'ils persistent).
- 4- Les joueurs incorrects ou violents envers des joueurs, dirigeants, spectateurs ou l'arbitre.
- 5- Les joueurs qui ont demandé une interruption de la partie pour une raison médicale non justifiée ou frauduleuse. (**art 32**)
- 6- Les équipes ou joueurs qui refuseraient de se conformer à une décision de l'arbitre. (**art 40**)

**En fonction de leur comportement, le rouge peut être présenté directement.**

Dans le cas où un joueur ou une équipe sont exclus de la compétition, le retrait de la licence et la confiscation des indemnités et récompenses ne peuvent se faire que sur décision du jury (**art 39**).

**En cas d'exclusion d'un joueur ou d'une équipe l'arbitre doit rédiger le formulaire d'incident pour la convocation du joueur ou des équipes en commission de discipline.**

